

**Madame la Présidente du comité Mis et thiennot, mesdames messieurs les élus, mesdames messieurs.**

Nous sommes ici aujourd'hui réunis en ce lieu pour honorer un combat juste, le combat face à l'injustice qui a touché 14 hommes en 1946 et plus particulièrement Gabriel Thiennot et Raymond Mis injustement condamnés pour un meurtre qu'ils n'ont pas commis.

Je voudrais rappeler un article de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen :

**Article 9.** Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Ainsi encore aujourd'hui, le texte le plus emblématique de la constitution française rappelle que tout citoyen est présumé innocent et que la justice ne doit pas être le fait d'un lynchage ou engendrée par la torture et que l'on ne peut pas faire justice soi-même. En 1946 dans un contexte difficile de sortie de guerre, ces hommes ont payé à la place d'un autre.

La commune de Bélâbre par la voix de son conseil municipal a choisi de marquer dans son patrimoine local une trace indélébile en honorant la mémoire de Mis et Thiennot. Ici maintenant, en ce lieu, où nous avons pour projet avec la Communauté de communes Marche Occitane Val d'Anglin, de réaliser un centre multi générationnel qui accueillera les enfants du centre de loisirs, la bibliothèque et des associations, la mémoire de Raymond et Gabriel sera évoquée par ces plaques aux générations futures.

Enfin pour conclure je souhaite vous saluer, madame avec les membres du comité, pour le combat que vous menez, c'est un long chemin et sachez que par le choix que nous avons fait vous avez tout notre soutien. Ce combat c'est aussi celui de toutes les autres injustices, il faut des exemples pour prouver l'exemplarité, votre combat sera l'exemple et la preuve de la dignité retrouvée de Raymond Mis et Gabriel Thiennot.

Hier soir lors de la projection du film « présumés coupables », Gabriel Thiennot, lors d'une interview, laisse échapper ses pleurs et il dit « excusez-moi » ; ce n'est pas à lui de le dire c'est à la justice et comme la justice est rendue par le peuple c'est à la nation de le faire et de leur dire « excusez-moi » !